

SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE, OSSAU ET DE LEURS AFFLUENTS

**EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU 24 Juillet 2018**

L'an deux mille dix huit, le vingt quatre juillet à dix huit heures trente, le Conseil Syndical dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire au siège du Syndicat Mixte sous la présidence de Monsieur Michel LAURONCE, Président.

Date de la convocation : Mardi 17 Juillet 2018

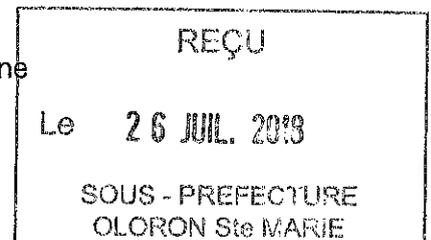
Secrétaire de séance : Maïté POTIN

Présents :

MM. LAURONCE Michel, HOEPFFNER Michel, MAUNAS Patrick, BURS Gérard, Mme GAUCHER Michelle, MM CASABONNE Pierre, CAZENAVE Jean-Louis, LABARTHE André, Mme POTIN Maïté, MM MAUDOU Sylvain, NAVAILLES Michel, PATIE Frédéric, FRANÇAIS Hubert, ARRIBERE Daniel

Suppléants :

GASTOU Jean	suppléant de DUSSARRAT Corinne
BIGUE PERRY Bruno	suppléant de CAMPELLO Lydie
PECAUT Philippe	suppléant de TEULADE Alain
GARAT Bernard	suppléant de MIRANDE Martine



Pouvoirs :

BERNOS André donne pouvoir à LAURONCE Michel

Excusés/absents :

MM. CACHELOU Frédéric, CLAVERIE Pierre, HOUSSAYE Robin, Mme MEDARD Elisabeth, LETOILE Serge, SERNA Etienne, IDOMENEE Jean-Jacques, CONGUES Christophe, CASTILLON Henri, CONTOU-CARRERE Michel, MIRANDE David, MIQUEU Pierre, BALDAN Patrick

Délibération N°3 – 24/07/2018 : Modification des statuts du SMGOAO – Intégration de la CCLO

Monsieur FRANÇAIS présente le rapport n°3.

La Communauté de communes de Lacq Orthez (CCLO) nous a fait part de son intention d'intégrer le SMGOAO pour la partie de son territoire sur le bassin versant du gave d'Oloron à compter du 1^{er} janvier 2019. Ce territoire concerne une partie de la commune de Lucq-De-Béarn.

Par ailleurs, la CCLO nous a également indiqué qu'elle souhaitait transférer la compétence GEMAPI à plusieurs structures, concernées et compétentes et à cet effet, prendre les délibérations nécessaire au cours d'une seule séance de conseil communautaire qui devrait avoir lieu fin septembre 2018.

Après prise de contact auprès des services de la Préfecture, il appartient au SMGOAO d'engager la démarche d'extension de son périmètre et d'adapter la représentativité conformément aux statuts déjà adoptés en avril 2018.

Afin d'exercer la compétence GEMAPI sur un territoire hydrographiquement cohérent, le SMGOAO propose de modifier ses statuts en vue de l'intégration de la Communauté de Communes de Lacq Orthez (CCLO).

SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE, OSSAU ET DE LEURS AFFLUENTS

Les modifications concernent :

- Le périmètre d'intervention du SMGOAO
Afin de couvrir la totalité du linéaire des cours d'eau suivants, le Layous, le Laus et L'Auronce, le SMGOAO doit intégrer dans son périmètre une partie de la commune de Lucq-De-Béarn (CCLO)
- La représentativité au sein du Comité Syndical
La CCLO disposera de 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants. Le nombre de délégués du SMGOAO sera donc porté à 37 titulaires et 37 suppléants

Ces modifications de statuts seront soumises après délibération du Conseil Syndical aux dispositions réglementaires suivantes :

- Les conseils communautaires des collectivités membres du SMGOAO disposent d'un délai **de trois mois** pour se prononcer. En l'absence de réponse à l'issue de ce délai, leur avis sera réputé favorable. Une copie de chaque délibération sera transmise au Syndicat Mixte des Gaves pour assurer une modification rapide des statuts.
- La prise d'un Arrêté préfectoral rendant effectifs les nouveaux statuts.

Ouï cet exposé,
Le Conseil Syndical, à l'unanimité,

- **ADOpte** le présent rapport
- **APPROUVE** les modifications de statuts telles que présentées
- **AUTORISE** Monsieur le Président à poursuivre les démarches auprès des collectivités membres du SMGOAO, de la CCLO et de Monsieur le Préfet des Pyrénées Atlantiques.

Ainsi délibéré à Oloron-Sainte-Marie, le 24 juillet 2018



Le Président,
Michel LAURONCE

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Michel Lauronce".

